

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 31 octobre 2025 portant ouverture d'une session de l'examen d'accès au stage professionnel de mandataire judiciaire

NOR : JUSC2530246A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le titre I^{er} du livre VIII du code de commerce, notamment ses articles L. 812-3, R. 812-5 et A. 812-3 à A. 812-12,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La session de l'examen d'accès au stage professionnel de mandataire judiciaire pour l'année 2026 est ouverte aux dates ci-après :

- les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu du 1^{er} au 3 avril 2026 ;
- les épreuves orales d'admission auront lieu les 4 et 5 juin 2026.

Art. 2. – Le lieu des épreuves est fixé à Paris ou dans l'un des départements limitrophes.

Art. 3. – Les demandes d'inscription à l'examen d'accès au stage professionnel de mandataire judiciaire devront être adressées par les candidats dans les conditions prévues par l'article A. 812-4 du code du commerce, à la Commission nationale d'inscription et de discipline des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires, 13, place Vendôme, 75042 Paris Cedex 01, au plus tard le 9 janvier 2026.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 31 octobre 2025.

Pour le ministre et par délégation :

*La directrice des affaires civiles
et du sceau,
V. DELNAUD*